

AFFAIRE N° 22 - Renouvellement du contrat passé avec M. HAVIENICK pour l'exploitation du bar de la piscine.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 5 Septembre dernier, M. HAVIENICK, l'actuel gérant du bar de la piscine, a sollicité le renouvellement de son contrat qui arrive à l'expiration le 30 Septembre prochain.

M. HAVIENICK gère cette affaire à la satisfaction de tous (Commune et clients).

Je vous propose, en conséquence, de renouveler son contrat pour un an et aux mêmes conditions. "

Adopté à l'unanimité.

X